



## Conseil Municipal de Manneville-sur-Risle

### Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi 04 mars 2021

---

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi quatre mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaients présents Mesdames et Messieurs : Isabelle DUONG Maire, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Nadine PICHON, Adjoint, Patrick NUTTENS, Aurélie DEMARCY, Jean DUREL, Christiane RIOU, Bertrand MAROUSEZ, Yannick TANGUY, Sandrine AUDET, Séverine CAMUS, Christophe MARTIN, Kenny ROJAS, Conseillers Municipaux.

Philippe BERTOIS donne pouvoir à Madame Florence ROUXEL pour le représenter.

Carole ROGERS donne pouvoir à Madame Nadine PICHON pour la représenter.

Nathalie NOEL donne pouvoir à Madame Isabelle DUONG pour la représenter.

Karim BENBACHIR est absent excusé.

Mme Séverine CAMUS est désignée secrétaire de séance.

---

**Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.**

Elle procède à l'appel et constate que **le quorum est atteint.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le **compte-rendu de la séance du 21 janvier 2021.**

#### **Intégration de la commune au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande : approbation de la Charte**

Madame le Maire explique que la commune fait partie du périmètre du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Elle rappelle qu'en 2013, le conseil municipal avait délibéré contre le renouvellement de son intégration au Parc. Cette adhésion engageait la commune pour très longtemps. A un an des élections municipales, les élus avaient préféré laisser la décision au nouveau mandat. Après les élections de 2014, le conseil municipal avait refusé d'adhérer.

La loi Biodiversité de 2016 donne la possibilité d'intégrer le périmètre du Parc dans l'année qui suit les élections municipales.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la Charte du Parc, qui vaudra demande d'adhésion de la commune au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional jusqu'en 2028.

En cas d'adhésion, le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune et siéger au sein du Syndicat.

Adhérer au parc permettra à la commune de bénéficier :

- d'un soutien et de conseils d'ordre technique et logistique sur le plan environnemental pour ses projets ;
- du programme de réhabilitation des mares ;
- de la possibilité de passer des commandes groupées d'arbres et autres végétaux ;
- de projets pédagogiques avec les écoles ;
- d'animations comme des marches nocturnes ou d'autres interventions ;

- ...

Monsieur Christophe MARTIN ajoute que les habitants pourront bénéficier des conseils d'un architecte spécialisé dans le bâti ancien.

La cotisation annuelle est de 3,34 € par habitant.

La question financière avait été un frein en 2014. Il y avait les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à financer.

En regardant la carte, on remarque que Manneville-sur-Risle constitue une enclave dans le périmètre du parc. Toutes les communes voisines y adhèrent.

Au jour d'aujourd'hui, 77 communes sont adhérentes.

Madame le Maire se propose d'être déléguée titulaire et propose Monsieur Yannick TANGUY en tant que délégué suppléant.

**A l'unanimité, le conseil municipal :**

- accepte que la commune adhère au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

- approuve la charte du parc.

- désigne Madame le Maire comme déléguée titulaire et Monsieur Yannick TANGUY comme délégué suppléant.

#### **Inscription de chemins ruraux empruntés par l'Itinéraire Equestre Régional au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)**

Madame le Maire explique que dans le cadre de son ambition à s'affirmer « terre d'excellence du cheval », la Région Normandie s'est lancée dans la création d'un itinéraire équestre de 300 km qui permettra de rejoindre le Pays d'Auge à la Seine. Il ralliera notamment les communes de Falaise dans le Calvados à Jumièges en Seine Maritime en passant par plusieurs communes de l'Eure comme Bernay, Pont-Audemer ou encore Le Marais Vernier (au total 55 communes et 4 EPCI de l'Eure sont traversés par l'itinéraire).

Pour sécuriser le tracé de l'itinéraire, il est demandé de prendre une délibération afin d'inscrire les chemins ruraux empruntés par l'itinéraire équestre au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées. L'itinéraire sera par la suite balisé par le Comité Régional du Tourisme Equestre et entretenu par la collectivité compétente de chaque territoire (Commune ou Communautés de Communes selon les territoires).

Sur la commune, l'itinéraire traverse la commune et les CR n° 50 et 21 sont concernés.

Madame Aurélie DEMARCY affirme que le chemin n°50 est très agréable, mais étant très étroit et accidenté, il peut être dangereux.

**Avant d'engager sa responsabilité, le conseil municipal demande à ce que la personne en charge du dossier au département vienne constater sur place l'état des chemins. La délibération est donc reportée à la prochaine séance.**

#### **SIEGE 27 : Convention de programmation triennale pour la période 2021-2023**

Monsieur Denis LAMY indique que Manneville-sur-Risle fait partie des villes de type « B » qui adhèrent au SIEGE 27. Depuis plusieurs années, les programmes d'investissements sont définis pour 3 ans.

Madame le Maire rappelle que le SIEGE est le syndicat intercommunal d'électricité. Elle ajoute que pour des travaux inscrits au programme, la commune finance à hauteur de 20 % et le SIEGE à 80 % ; les taux sont inversés pour les travaux hors programme.

Pour la commune, le budget pour les 3 ans est de 150 000 € de travaux.

**A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer avec le président du SIEGE 27 la convention de programmation triennale au titre des années 2021 à 2023.**

### **Travaux 2021 place du 19 mars 1962 : Convention de participation financière entre le SIEGE 27 et la commune**

Dans le cadre du programme évoqué précédemment, le SIEGE 27 et la commune envisagent d'entreprendre, sur 2021, des travaux d'effacement des réseaux place du 19 mars 1962.

La réalisation de l'opération est subordonnée à l'approbation par la commune de la contribution financière définie comme suit : sur un montant total de travaux estimé à 43 000 € en investissement et 10 000 € en fonctionnement, la participation de la commune s'élève à 7 166,66 € en investissement (soit 20 % du HT) et 4 166,66 € en fonctionnement (30 % du HT + la TVA) ; étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués.

Monsieur Denis LAMY explique qu'en plus de ces travaux, le renouvellement d'une vingtaine de candélabres au niveau de Charles Péguy est envisagé.

Il propose également de faire chiffrer un enfouissement des réseaux en haut de la côte blanche, ce qui permettrait d'éviter les désagréments des coupures d'Internet connus récemment.

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve les travaux et autorise Madame le Maire à signer la convention.**

### **Prestations du Centre de Gestion de l'Eure**

Madame le Maire explique que le Centre de Gestion de l'Eure propose aux collectivités différentes prestations, comme la réalisation des payes, des charges et des déclarations, des services de missions temporaires, le conseil de discipline, les services de la médecine professionnelle, des conseils en hygiène et sécurité, d'accessibilité, les services d'un ergonome, d'archivistes, ...

Il s'agit d'une véritable assistance en matière de ressources humaines.

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve la tarification des prestations délivrées par le centre de gestion de l'Eure pour permettre à la collectivité d'y avoir recours si besoin.**

### **Convention ACFI (Agent en Charge de la Fonction d'Inspection) avec le Centre de Gestion de l'Eure**

Madame le Maire indique que la nomination d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) est obligatoire dans toutes les collectivités sans exception, quel que soit leur effectif et qu'elle ait ou non nommé un Assistant de Prévention.

L'ACFI contrôle les règles d'hygiène et de sécurité et propose des mesures visant à améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité.

Pour aider les collectivités à répondre à cette obligation, le centre de gestion propose la signature d'une convention afin de mettre à disposition un ingénieur ACFI pour assurer la fonction d'inspection au sein de votre collectivité.

Avoir recours à un agent extérieur et qualifié est un double avantage.

**A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer avec Monsieur le Président du Centre de gestion de l'Eure ladite convention ainsi que tout autre document afférent à cette décision.**

### **Projet : Une naissance, un arbre**

Madame le Maire propose au conseil municipal de lancer une opération intitulée « une naissance, un arbre », pour marquer les naissances sur la commune.

Madame le Maire a confié ce projet à Madame Florence ROUXEL, qui a travaillé avec Guillaume LEGENDRE, responsable des services techniques.

Il s'agit de planter chaque année, en novembre, un arbre fruitier par enfant né l'année précédente. Le terrain est déjà trouvé, à la Pommeraie, sur le terrain jouxtant le verger déjà implanté. Une mare située au fond de ce terrain doit être nettoyée et clôturée : contact va être pris avec le parc pour le curage de cette mare. Le devis pour la clôture s'élève à 4 598,82 €. Le terrain de 7304 m<sup>2</sup> pourra accueillir 8 lignes de 15 arbres. L'idée est d'implanter 3 ou 4 sortes d'arbres fruitiers (poirier, cerisier, pêcher, prunier, pommier). Une attestation de parrainage sera remise à chaque enfant. L'attribution se fera par tirage au sort. Un petit panneau avec le nom, prénom et l'année de naissance de l'enfant sera planté au pied de chaque arbre. Afin de délimiter le terrain, des pieds de vignes seront plantés en bordure de route (20 pieds pour 30 mètres). Il y a eu 13 naissances en 2020 sur la commune. La plantation pourrait avoir lieu le samedi 20 novembre 2021.

L'invitation sera envoyée courant septembre avec demande de réponse sous 15 jours.

Il est proposé de fixer les conditions suivantes :

- habiter encore sur la commune,
- donner son accord par écrit (coupon-réponse),
- s'engager à être présent le jour de la cérémonie.

Année après année, c'est un petit verger qui se constituera avec la possibilité, pour tous les Mannevillais et Mannevillaises de se servir gratuitement et sainement en fruits de saison.

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve le lancement de l'opération "1 naissance 1 arbre" dans les conditions définies et précise que les arbres plantés resteront la propriété de la commune.**

Jusqu'à aujourd'hui, la commune offrait un livre de naissance aux parents, les jours qui suivent l'arrivée du nouveau-né. Ce cadeau permet de créer un lien entre la mairie et les familles, de féliciter les parents et permettra de les informer de vive voix du projet des arbres.

### Mise en place du dispositif des boîtes aux lettres « Les Papillons »

Madame le Maire poursuit avec un autre sujet, une cause très importante, à l'initiative de Mme Nadine PICHON.

« Les Papillons » est une association fondée en septembre 2019 par Laurent Boyer, qui a été abusé par son grand frère entre l'âge de 6 à 9 ans et a écrit un livre intitulé « Tous les frères font ça ».

L'objet de l'association est de « *libérer la parole des enfants victimes de maltraitements, quelles qu'elles soient, le plus tôt possible* ».

Cette association propose la mise en place de boîtes aux lettres au sein des établissements scolaires et équipements sportifs pour permettre aux victimes ou aux témoins de déposer un mot, un dessin, ... afin de repérer et aider les enfants victimes de maltraitements.

Mme Nadine PICHON explique qu'en adhérant à l'association, les membres peuvent choisir d'être référent (ce qui est son cas), bénévole ou adhérent passif.

Par an, 65 000 enfants sont victimes d'agressions sexuelles, 700 000 sont victimes d'harcèlements scolaires et 2 enfants meurent tous les 5 jours sous les coups de leurs parents.

Pour installer les boîtes aux lettres, une convention doit être signée par le représentant de la commune, soit le Maire. Ensuite, le référent choisit deux bénévoles, qui n'ont pas d'enfants scolarisés dans l'école, pour venir ramasser le courrier deux fois par semaine. Le courrier est transmis en toute confidentialité à la référente départementale, Sylvie MULLIER, qui le transmet à Laurent BOYER qui travaille avec les entités compétentes (assistantes sociales, gendarmerie, ...).

Une rencontre sera organisée à la rentrée avec la directrice pour présenter ce projet.

L'emplacement de la boîte doit être choisi en concertation avec l'équipe enseignante : elle doit être à la fois visible et accessible en toute discrétion.

Des interventions en classe doivent être organisées, avec la diffusion d'une vidéo adaptée à l'âge des enfants (à partir de 6 ans).

M. Bertrand MAROUSEZ explique qu'en plus des boîtes aux lettres, il existe un accès par Internet, plus accessible et discret pour les plus grands.

Mme Nadine PICHON ajoute qu'il y aura aussi une boîte aux lettres au niveau des vestiaires sportifs.

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en place du dispositif sur le territoire de la commune et autorise la signature de la convention avec l'association « Les Papillons » pour l'installation des boîtes aux lettres à destination des enfants.**

#### **Fermeture d'une classe de maternelle à la rentrée 2021**

Madame le Maire rappelle qu'une fermeture d'une classe de maternelle est prévue pour la prochaine rentrée scolaire à l'école primaire Léon et Eugénie Colombel.

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter une motion contre cette fermeture.

Cette motion déplore cette décision compte-tenu du contexte sanitaire et des protocoles imposant une distanciation sociale difficile à respecter avec plus d'élèves par classe, et regrette que les fermetures de classe reposent sur des moyennes. Les enseignants doivent pouvoir aider chaque élève à progresser à son rythme.

**A l'unanimité, le conseil municipal demande à Monsieur le Préfet, à Madame la Sous Préfète, à Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, de bien vouloir reconsidérer la carte scolaire sur la CCPAVR et ne pas fermer de classe dans notre école à la prochaine rentrée scolaire.**

Madame le Maire a demandé aux représentants des parents d'élèves d'organiser un rassemblement. Il aura lieu le vendredi 12 mars, à 16h00. Déjà prise par d'autres engagements, Madame le Maire sera absente et demande aux conseillers disponibles de la représenter.

#### **Proposition d'acquisition à l'euro symbolique de fonds de parcelles situés route de Rouen**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire de maisons situées route de Rouen sur Pont-Audemer, demande que la commune lui achète, à l'euro symbolique, ses fonds de parcelles situés en contrebas de la falaise appartenant à la commune.

Compte-tenu du risque d'éboulement, la commune de Pont-Audemer a pris un arrêté interdisant l'accès à ces fonds de parcelles pour des raisons de sécurité.

**A l'unanimité, le conseil municipal décide d'apporter une réponse défavorable à cette proposition.**

#### **Questions diverses**

##### **Bar des sports**

Madame le Maire annonce que le bail a été signé le 23 février dernier.

Le dossier accessibilité est en cours d'instruction à la DDTM.

##### **Terrain de Monsieur Préaux**

Madame le Maire rappelle que Monsieur Henri Préaux lui avait annoncé qu'il serait vendeur de son terrain situé devant le musée. Le terrain de 1 232 m<sup>2</sup> est en zone non constructible, en périmètre protégé. Le service des Domaines a estimé ce bien à 15 000 €. Une offre a donc été faite en ce sens à Monsieur Préaux, qui a informé la mairie être encore en réflexion et ne pas pouvoir donner une réponse pour aujourd'hui.

### Voisins vigilants

Mme Nadine PICHON travaille sur un nouveau découpage des secteurs avec des nouveaux référents sur chaque entité.

### Espace numérique mobile

Le camion de l'espace public numérique s'arrêtera dans notre commune pour des permanences sur le parking de la mairie (puis dans la salle de réunion) et aux Baquets. La première permanence débute ce mardi 9 mars.

### Campagne de vaccinations

Le jeudi 18 février, Madame le Maire et Mme Nadine PICHON ont accompagné, avec un bus mis à disposition par la communauté de communes, huit personnes de la commune pour se faire vacciner à l'hôpital de Pont-Audemer.

*Monsieur Kenny ROJAS quitte la séance.*

### Commission déchets (CCPAVR)

M. Jean DUREL a assisté avec Mme Florence ROUXEL à la commission déchets de la communauté de communes.

Actuellement, les poubelles contiennent 30 % de déchets recyclables non triés.

Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une tarification incitative. En effet, la collecte annuelle est de 40 000 tonnes (238 kg par habitant); l'objectif est de descendre à 135/140 kg. La tarification ne s'appliquerait qu'au-delà.

En ce qui concerne le compost, la communauté de communes est en contact avec un éleveur d'Epaignes qui investit dans un méthaniseur.

L'idée de poubelles enterrées a également été évoquée.

### Commission Aménagement du territoire (CCPAVR)

M. Jean DUREL, qui a également participé à cette commission, explique que cette réunion portait sur des modifications demandées sur le PLUi en cours.

Ces modifications permettraient d'augmenter de 20 % les capacités de construction.

### Elections départementales et régionales

Madame le Maire informe les conseillers qu'un double scrutin est prévu en juin : il y aura les bureaux de vote à tenir.

### Compensation des frais de garde

Les conseillers sont informés qu'avec la loi "Engagement et proximité", une disposition prévoit le remboursement aux élus municipaux de leurs frais de garde ou d'assistance. L'objectif est de leur permettre d'assister plus facilement aux réunions liées à l'exercice de leur mandat.

### Projet AMEX sur le terrain en face du collège

Madame le Maire explique avoir rencontré, avec ses adjoints, un aménageur (AMEX) pour l'aménagement du terrain de 11 hectares en face du collège.

La commune vendrait le terrain à l'aménageur, qui se chargerait ensuite de toute la réalisation avec une programmation par phase. La commune rédigerait le cahier des charges.

En plus de pavillons traditionnels, différents projets peuvent cohabiter comme des « maisons seniors » ou des « logements PSLA » (location avec option d'achat, une partie du loyer versé servant d'apport).

L'aménageur définit le projet avec la commune : une urbanisation pas trop dense, un îlot central de verdure, des voies sécurisées, éclairées, arborées,...

L'aménageur viendra se présenter devant le conseil municipal et un groupe de travail sera constitué pour l'élaboration du cahier des charges.

La vente progressive de ces terrains, par phasage, constituera une nouvelle ressource de financement intéressante pour compenser la baisse des dotations.

#### Route de Rouen

Messieurs Denis LAMY et Christophe MARTIN, qui travaillent avec la commune de Pont-Audemer sur la sécurisation de la Route de Rouen, expliquent que les radars pédagogiques ont enregistré qu'environ 30 % des véhicules roulent au-delà des 50 km/h.

De nouvelles évaluations seront faites dans les prochains jours avant de voir les mesures à prendre.

#### Culture

Madame le Maire informe les élus que le tableau de *la dernière communion de Saint-Denis* comportant au dos *la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen*, dont la commune est propriétaire, est inscrit au titre des Monuments Historiques.

Madame le Maire souhaite remercier Monsieur et Madame RIOU pour leur don d'un coffre en verre destiné à abriter le vêtement de parachutiste exposé au musée.

#### Aire de jeux des Baquets

Madame le Maire explique que les mesures de sécurité obligent une zone de 2 mètres autour du tourniquet. Aucun autre jeu et accessoire ne pourra être ajouté.

**Madame le Maire clôt la séance à 20h56.**

**La prochaine séance est fixée au jeudi 8 avril 2021.**

